

Conditions générales de vente des Chèques Cadeaux Loudéac Commerces

1. DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Nos ventes de Chèques Cadeaux Loudéac Commerces sont soumises aux présentes conditions générales qui prévalent sur toute condition d'achat du Client. Sauf contrat spécifique entre LOUDEAC COMMERCES et le Client, toutes modifications ou réserves vis-à-vis de ces conditions même spécifiées par écrit par le Client n'engagent nullement LOUDEAC COMMERCES, à moins que lesdites modifications aient été expressément acceptées et contresignées par une personne habilitée de l'Association LOUDEAC COMMERCES. Par la signature du bon de commande, le Client reconnaît avoir pris connaissance des présentes conditions générales de vente et les avoir acceptées dans leur intégralité.

2. COMMANDE

La commande est effective par la signature du bon de commande. Toute commande est irrévocable dès sa transmission. La commande est considérée par LOUDEAC COMMERCES comme définitive et n'engage LOUDEAC COMMERCES que si elle est impérativement accompagnée du règlement intégral correspondant.

3. LIVRAISON ET TRANSPORT

Tout règlement doit intervenir en totalité par chèque le jour de la commande sur la base de la valeur nominale des chèques Cadeaux Loudéac Commerces commandés (valeur nominale soumise à TVA), augmentée des frais en vigueur au jour de la commande : les frais de gestion liés à chaque commande, les frais de livraison. Ces frais sont détaillés sur le bon de commande. Les prix mentionnés sur le bon de commande ne peuvent donner lieu à aucun escompte. En cas de retard de paiement, d'une ou plusieurs commandes LOUDEAC COMMERCES peut suspendre toutes les commandes en cours, sans préjudice de toute autre voie d'action. En cas de retard de paiement, LOUDEAC COMMERCES peut appliquer des pénalités de retard dont le montant est égal à 3 fois le taux de l'intérêt légal. Ces pénalités sont calculées sur la somme restant due par jour de retard, et sont exigibles de plein droit le jour suivant la date d'échéance de paiement, sans mise en demeure préalable et sans préjudice de toute autre action ou recours. Par application de l'article L.441-6, I, 12e alinéa du code de commerce, en cas de retard de paiement, le Client sera de plein droit débiteur à l'égard de LOUDEAC COMMERCES d'une indemnité forfaitaire de quarante (40) euros due au titre des frais de recouvrement, étant entendu que LOUDEAC COMMERCES pourra en outre, refacturer au Client, sur présentation de justificatifs, tous les frais engagés au titre du recouvrement. De plus en cas de chèque tiré sur le compte du Client et refusé pour insuffisance de provision ou défaut de signature, les frais bancaires du rejet du paiement supportés par LOUDEAC COMMERCES seront refacturés au Client. Le non-respect des conditions de paiement ci-dessus définies, même d'une seule échéance, emportera déchéance du terme, la totalité des sommes restant dues devenant immédiatement exigible, sans aucune formalité et sans aucune mise en demeure préalable. Le Client s'engage à retourner sans délai les Chèques Cadeaux Loudéac Commerces non payés qui seraient encore en sa possession en cas de jugement de redressement, sauvegarde ou de liquidation judiciaire, dont il ferait l'objet. De façon générale en cas de retard de paiement d'une commande par le Client, dans l'attente du règlement de cette commande, LOUDEAC COMMERCES peut suspendre toutes les commandes en cours du Client auprès de lui, quels que soient les titres émis par LOUDEAC COMMERCES concernés par les commandes.

4. PRIX - CONDITIONS DE PAIEMENT

Tout règlement doit intervenir en totalité par chèque le jour de la commande sur la base de la valeur nominale des chèques Cadeaux Loudéac Commerces commandés (valeur nominale soumise à TVA), augmentée des frais en vigueur au jour de la commande : les frais de gestion liés à chaque commande, les frais de livraison. Ces frais sont détaillés sur le bon de commande. Les prix mentionnés sur le bon de commande ne peuvent donner lieu à aucun escompte. En cas de retard de paiement, d'une ou plusieurs commandes LOUDEAC COMMERCES peut suspendre toutes les commandes en cours, sans préjudice de toute autre voie d'action. En cas de retard de paiement, LOUDEAC COMMERCES peut appliquer des pénalités de retard dont le montant est égal à 3 fois le taux de l'intérêt légal. Ces pénalités sont calculées sur la somme restant due par jour de retard, et sont exigibles de plein droit le jour suivant la date d'échéance de paiement, sans mise en demeure préalable et sans préjudice de toute autre action ou recours. Par application de l'article L.441-6, I, 12e alinéa du code de commerce, en cas de retard de paiement, le Client sera de plein droit débiteur à l'égard de LOUDEAC COMMERCES d'une indemnité forfaitaire de quarante (40) euros due au titre des frais de recouvrement, étant entendu que LOUDEAC COMMERCES pourra en outre, refacturer au Client, sur présentation de justificatifs, tous les frais engagés au titre du recouvrement. De plus en cas de chèque tiré sur le compte du Client et refusé pour insuffisance de provision ou défaut de signature, les frais bancaires du rejet du paiement supportés par LOUDEAC COMMERCES seront refacturés au Client. Le non-respect des conditions de paiement ci-dessus définies, même d'une seule échéance, emportera déchéance du terme, la totalité des sommes restant dues devenant immédiatement exigible, sans aucune formalité et sans aucune mise en demeure préalable. Le Client s'engage à retourner sans délai les Chèques Cadeaux Loudéac Commerces non payés qui seraient encore en sa possession en cas de jugement de redressement, sauvegarde ou de liquidation judiciaire, dont il ferait l'objet. De façon générale en cas de retard de paiement d'une commande par le Client, dans l'attente du règlement de cette commande, LOUDEAC COMMERCES peut suspendre toutes les commandes en cours du Client auprès de lui, quels que soient les titres émis par LOUDEAC COMMERCES concernés par les commandes.

5. CLAUSE DE RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ

La propriété des Chèques Cadeaux Loudéac Commerces livrés est réservée à LOUDEAC COMMERCES jusqu'au complet paiement du prix et des accessoires. A défaut de paiement à l'échéance, LOUDEAC COMMERCES se réserve le droit de revendiquer les produits en stock sans qu'il soit nécessaire d'effectuer une mise en demeure préalable, et le Client s'engage à lui restituer les Chèques Cadeaux Loudéac Commerces non payés.

6. OBLIGATIONS DE L'ASSOCIATION LOUDEAC COMMERCES

LOUDEAC COMMERCES s'engage à assurer la production et la livraison de Chèques Cadeaux Loudéac Commerces sur les sites déterminés dans les bons de commande. LOUDEAC COMMERCES se réserve le choix du mode d'expédition et du transporteur. LOUDEAC COMMERCES s'engage à mettre à disposition la liste des prestataires agréés acceptant les Chèques Cadeaux Loudéac Commerces, sur son site Internet.

7. RESPONSABILITÉ

Le refus par un des prestataires agréé par LOUDEAC COMMERCES d'accepter les Chèques Cadeaux Loudéac Commerces, ou toute autre défaillance dudit prestataire ne pourra entraîner la responsabilité de l'association LOUDEAC COMMERCES. Le Client est informé que la liste des prestataires agréés peut faire l'objet de modifications à tout moment, et il s'engage à en informer les personnes auxquelles il attribue les Chèques Cadeaux Loudéac Commerces (ci-après dénommés «Bénéficiaires »). LOUDEAC COMMERCES ne saurait être responsable de quelque manière que ce soit dans l'hypothèse de perte, de vol, de destruction, de falsification ou de fraude des Chèques Cadeaux Loudéac Commerces intervenant après leur livraison. LOUDEAC COMMERCES ne procède ni à l'échange, ni à un quelconque remboursement des chèques Cadeaux Loudéac Commerces perdus ou volés. Aucune interdiction ou opposition quelconque concernant l'acceptation d'un chèque Cadeaux Loudéac Commerces par les prestataires agréés n'est possible.

8. OBLIGATIONS DU CLIENT

Le Client s'engage à informer les Bénéficiaires que les prestataires agréés ne sont pas tenus de rembourser les articles qui auront été réglés totalement ou partiellement avec des Chèques Cadeaux Loudéac Commerces. Le Client s'engage à respecter la réglementation relative aux chèques cadeaux, notamment les dispositions fiscales et sociales, et s'engage à en informer les Bénéficiaires, ainsi que des conditions d'utilisation des Chèques Cadeaux Loudéac Commerces, notamment de leur date de validité et du fait qu'ils ne peuvent être ni utilisés, échangés ou remboursés postérieurement à leur date de validité, et qu'ils ne peuvent pas faire l'objet d'un rendu de monnaie par les prestataires. Le Client s'interdit de revendre les Chèques Cadeaux Loudéac Commerces. LOUDEAC COMMERCES se réserve le droit de mettre fin à ses relations commerciales avec le Client en cas de manquement à cette obligation et ce sans préavis ou indemnité.

9. DONNÉES PERSONNELLES

Les informations saisies sont destinées à LOUDEAC COMMERCES. Leur traitement a une finalité commerciale. Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, le Client dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données à caractère personnel le concernant. Il lui suffit pour exercer ce droit d'en faire la demande par courrier adressé à : LOUDEAC COMMERCES, 36 rue de Moncontour, 22600 Loudéac. En cas d'édition de chèques nominatifs, le Client est responsable, au sens de la delà Loi Informatiqueet Liberté n° 78- 117 du 6 janvier 1978 modifiée, des traitements de données personnelles du bénéficiaire réalisés par LOUDEAC COMMERCES dans le cadre du présent contrat. LOUDEAC COMMERCES traite ces données en qualité de sous-traitant du Client, conformément à l'article 35 de la Loi précitée. A ce titre, l'association LOUDEAC COMMERCES ne peut traiter ces données que conformément aux instructions de son Client et est tenu d'en garantir la confidentialité et la sécurité. Nonobstant ce qui précède, LOUDEAC COMMERCES ne fournit aucune donnée statistique, de quelque nature que ce soit, sur l'utilisation du produit.

10. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Le Client déclare qu'il est titulaire de tous les droits de propriété intellectuelle sur les éléments (logos, marques...) qu'il fournira à LOUDEAC COMMERCES dans le cadre du présent contrat, garantissant celui-ci contre tout recours ou action que pourrait lui tenter un tiers à cet égard. Le Client autorise gracieusement LOUDEAC COMMERCES à utiliser ces éléments pour les besoins de l'exécution de la commande. En conséquence le Client s'engage à indemniser LOUDEAC COMMERCES de toutes réclamations relatives aux éléments transmis, émanant de tout tiers invoquant la violation d'un droit quelconque.

11. NON RENONCIATION ET NULLITÉ PARTIELLE

Dans l'hypothèse où l'une des dispositions des présentes conditions générales serait nulle et non avenue par un changement de législation, de réglementation ou par une décision de justice, cela ne saurait en aucun cas affecter la validité et le respect des autres dispositions des présentes conditions générales de vente. Le fait pour l'une des Parties de ne pas se prévaloir de l'une quelconque des dispositions des présentes conditions générales de vente ne peut valoir renonciation à se prévaloir ultérieurement de cette même disposition.

12. DROIT APPLICABLE ET TRIBUNAUX COMPÉTENTS

Les présentes conditions générales de vente sont soumises au droit français. Tout différend au sujet de l'application, de l'interprétation et de l'exécution des présentes conditions générales sera porté devant les tribunaux compétents de Saint Brieuc (22).